

Transaction électronique : un facteur d'inclusion financière en zone CEMAC pendant la COVID-19

Romain FOGO PAWO, Docteur en Sciences de Gestion, Université de Dschang-Cameroun.

fogopawo@yahoo.fr

Charlie TSIAZE MOUAFFO, Docteur en Sciences de Gestion, Université de Maroua-Cameroun.

ctsiaze@yahoo.com

Résumé

Objectif : décrire l'évolution des transactions de monnaie électronique en mettant en relief les motifs de transactions afin de déduire les effets sur l'inclusion financière dans un contexte de covid 19.

Méthode : pour cette étude nous avons fait recours aux chiffres contenu dans les récents rapports de la Banque des États d'Afrique Centrale sur les services de paiement en monnaie électronique de la CEMAC pour la période 2011 à 2020, et les analyses descriptives ont été effectuées.

Résultats : Il en ressort de la description des chiffres, une évolution ascendante plus accentuée à partir de l'année 2019 quant aux points de distributions, du nombre et valeur de transaction en monnaie électronique notamment dans les pays comme le Cameroun, Gabon et Congo. Ces résultats traduisent les difficultés liées à l'accès aux services financiers traditionnels ; difficultés qui semblent être remédiées par les services de monnaie électronique (FMI, 2020).

Originalité :

Cette étude réconforte l'idée selon laquelle les transactions en monnaie électronique sont des facteurs d'inclusion financière dans la sous-région CEMAC et le motif le plus prépondérant étant le paiement des factures d'électricité, qui a considérablement réduit les files d'attente observées par le passé devant les caisses de la société d'électricité et la pandémie du COVID-19 a été un facteur d'accélération de la transformation numérique.

Mots clés : Monnaie électronique, Inclusion financière, COVID-19, CEMAC.

Electronic money transaction as a factor of financial inclusion in CEMAC zone during COVID-19

Abstract

Purpose: describe the evolution of e-money transactions by highlighting the reasons for transactions in order to deduce the effects on financial inclusion in a context of COVID 19.

Method: for this study, we used the figures contained in the recent reports of the Bank of Central African States on CEMAC electronic money payment services for the period 2011 to 2020, and the descriptive analyses were carried out.

Results: The description of the figures shows a more pronounced upward trend from 2019 onwards in terms of distribution points, the number and value of electronic money transactions, particularly in countries such as Cameroon, Gabon, and Congo. These results reflect the challenges of accessing traditional financial services; challenges that appear to be addressed by e-money services (IMF, 2020).

Originality:

This study reinforces the idea that e-money transactions are factors of financial inclusion in the CEMAC sub-region and the most predominant motive being the payment of electricity bills, which has considerably reduced the queues observed in the past in front of the electricity company's cash registers and the COVID-19 pandemic has been a factor in accelerating the digital transformation.

Keywords: Electronic money, financial inclusion, COVID-19, CEMAC.

Introduction

L'essor du service financier numérique africain présente un énorme potentiel de stimulation du développement et de la croissance. Le compte d'argent mobile constitue un moteur important de l'inclusion financière, en atteignant les personnes non bancarisées, les habitants des zones rurales et les femmes (Fonds monétaire international et Banque mondiale, 2019 ; Sy et al., 2019 ; Disse et Sommer, 2020 ; Benni, 2021). En effet Suri et Jack (2016) révèlent que le système de paiement mobile M-PESA faisait progresser la consommation et la résilience financière des ménages Kényans en leur permettant d'économiser davantage et d'affecter leurs fonds de manière plus efficace. Pour ces auteurs, l'introduction de M-PESA aurait aidé 200 000 ménages kényans à se hisser au-dessus du seuil de pauvreté. Ce pendant la Pandémie à Coronavirus (COVID-19) qui se déclenche au mois de juin 2019 en Chine et se propage dans plusieurs pays du monde n'a pas épargné les pays de la CEMAC en occurrence le Cameroun l'un des pays de cette sous-région. Face à cette crise sanitaire qui a créé un marasme sur l'économie mondiale par le confinement, les exigences des gestes barrière et la distanciation sociale. Le Comité de politique monétaire et le gouverneur de la BEAC ont invité tous les fournisseurs des services de paiements à la baisse des coûts de transactions de monnaie électronique et de paiement digitaux dans la CEMAC, ce qui encourageraient les populations à pratiquer la distanciation sociale. Car ils leurs avaient été demandé de privilégier l'utilisation des paiements digitaux. La possession du téléphone portable et l'accès à internet est une opportunité pour améliorer l'inclusion financière et par conséquent élargir l'assiette fiscale ou alors accroître la recette fiscale ; le téléphone portable étant un préalable pour l'ouverture d'un compte mobile money¹.

Global Findex Database (2014), relève en Afrique que les indicateurs d'inclusion financière sont tous inférieurs par rapport à la moyenne mondiale car, 35 % de la population dispose d'un compte en banque contre 61,5 % dans le monde ; 27,4 % de la population mondiale effectue une épargne formelle, contre seulement 15,4 % en Afrique et les raisons avancées étant le manque de moyens financiers, et l'environnement principalement rurale. Or GSMA (2017), fait savoir que 95% de la population africaine disposent au moins d'une ligne téléphonique. En plus, l'Afrique est dominée par la zone rurale et d'activités informelles. Ceux-ci rendent propice le développement du service de monnaie électronique. Cette révolution des entreprises exploitant un réseau important d'agents non bancaires, rendent un service similaire à un distributeur automatique de billet, répond au nom de « mobile money » (Aucante, 2020). L'institution de Bretton Woods estime que « les transactions de Mobile Money ont atteint 3 500 milliards de FCFA soit 17,5 % du PIB 2021, contre 300 milliards FCFA en 2016 ». En outre les imperfections du système bancaire tel que la spoliation, la faillite, la ponction des comptes, la faible bancarisation stimulent la révolution silencieuse des opérateurs de la téléphonie et l'intégration d'internet pour l'émergence des monnaies complémentaires, fait insinuer Philippe Herlin en 2015 la fin des banques. De ce qui précède l'objet de cette étude est de décrire l'évolution des transactions de monnaie électronique et mettre en relief les motifs de transactions afin de déduire les effets sur l'inclusion financière dans un contexte de covid 19. Étant donné que l'accès aux services financiers inclusifs est considéré comme catalyseur de la croissance économique dans les pays en développement ; elle fait partie des objectifs de développement durable selon les institutions internationales telle que la banque mondiale qui lutte contre l'exclusion financière, qui réduit des disparités sociales et favorise le bien-être économique. Benyacoub (2021), l'inclusion financière ne se limite pas seulement à l'accès aux services et produits financiers, mais à l'usage dans le quotidien des ménages et des entreprises et leur aide à prendre des décisions financières (d'épargne, de financement de projet et de gestion des économies). Pour mener à bien cette étude le plan suivant y sera respecter, une littérature sur l'inclusion financière de la monnaie électronique suivit d'une méthodologie et l'analyse descriptive afin d'en tirer les conclusions.

¹ Nkafu Policy Institute (2021) Service des politiques fiscale et monétaire améliorer l'inclusion financière pour élargir l'assiette fiscale au Cameroun.

I. Littérature sur l'inclusion financière et la monnaie électronique

I.1 Approche conceptuelle relative à la monnaie électronique

La monnaie électronique, est une monnaie stockée sur des mémoires électroniques de façon indépendante d'un compte bancaire. De même, selon le législateur européen dans l'article L315-1 du code monétaire et financier, la monnaie électronique est une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement, qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique. Dans les catégories de la masse monétaire, elle s'oppose à la monnaie fiduciaire (pièces et billets) ou à la monnaie scripturale (compte de dépôts). Les instruments de monnaie électronique sont la carte prépayée qui stocke et utilise la monnaie électronique au sens légal via les réseaux de carte comme VISA ou Master Card et le téléphone portable grâce à une puce et les multiples applications. Dans ce dernier cas, on parlera du Mobile Money. Pour la BEAC (2016), le mobile money est l'utilisation de la téléphonie pour réaliser des transactions financières par monnaie électronique et portemonnaie électronique à base d'un compte de paiement. Ce service de paiement est considéré aujourd'hui comme un véritable catalyseur de l'inclusion financière, du développement de la numérisation ou digitalisation des paiements et du développement économique et social africain. Le *Mobile Money* permet d'effectuer un certain nombre de produits dont le dépôt/épargne, retrait de fonds, transfert de fonds de personne à personne ; les achats de biens et services (stations-services, alimentations, salon de coiffure, transport, hôtels et restaurant, etc.), achat de crédit, paiement salaires, transferts sous régional et internationaux et autres.

Cependant le *Mobile Banking* relève des informations sur le *SMS Banking*, consultation de solde, transfert, localisation géographique, information sur les taux de changes et autres produits financiers accessibles via le téléphone mobile en lien avec un établissement financier. Le *mobile Banking* est perçu comme un outil de lutte contre l'exclusion bancaire. Il permet à d'important bénéficiaires d'accéder aux services financiers, même résidant en zones rurales d'accès difficile. Mais le taux faible de bancarisation est un frein au mobile *banking* et une opportunité pour les opérateurs de la téléphonie. Ainsi dans un souci de responsabiliser les opérateurs de télécommunication qui font des transactions de monnaies électroniques, la COBAC (2018) leurs incitent à créer des filiales dédiées au service de paiement en opérant une scission entre leurs activités de télécommunication et celle de transaction financière désormais dénommée par établissement de paiement. Cette catégorie d'établissement est un cadre pour les nouveaux acteurs du service financier tel que les Fintechs qui pourront dès lors évoluer dans un environnement légal et réguler grâce au service mobile money.

I.2 Approche conceptuelle relative à l'inclusion financière

Les études de Cull et al. (2014) ont montré que l'accès et l'utilisation des services financiers avaient un impact positif et significatif sur la vie des particuliers et entreprises car elle entraîne la croissance de l'épargne, l'augmentation de l'investissement productif de la consommation, ainsi que la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des femmes. Selon Demirgüç-Kunt et Klapper (2012) l'inclusion financière permet la participation de tous les individus aux services financiers en fournissant un ensemble de produits et services financiers de proximité à toutes les couches sociales, principalement celles exclues des services financiers classiques. Pour Amidžić et al., (2014), elle concerne les individus connaissant des difficultés d'usage et d'accès à un compte bancaire, aux moyens de paiement, aux crédits et aux produits d'épargne. C'est la situation économique selon laquelle les entreprises et les individus ont accès aux services financiers de base. Sarma (2008), souligne qu'il s'agit d'un ensemble de moyens qui assurent l'accessibilité, la disponibilité et l'usage des services financiers à prix abordable, pour tous les membres d'une économie. Il existe donc dans la littérature un consensus suivant lequel l'inclusion financière constitue un ensemble de dispositifs contribuant à lutter contre l'exclusion bancaire et financière. De ce fait, la lutte contre l'exclusion bancaire est un enjeu de responsabilité sociale des banques (Gloukoviezoff, 2008). (GSMA, 2020b) estime qu'environ 45 % des habitants de l'Afrique subsaharienne disposaient d'un téléphone portable et que 26 % d'entre eux utilisaient l'internet mobile. Ces chiffres devraient atteindre respectivement 50 % et 39 % d'ici à 2025.

En outre, la technologie des services mobiles a contribué à hauteur de 9 % du PIB en Afrique subsaharienne en 2019.

I.3 Crise du système bancaire comme facteur d'exclusion financière

Les insuffisances et les risques du système bancaire actuel dans le monde sont de plusieurs natures. La crise mondiale donc les prémices se font ressentir en 2007 atteint son pic le 15 septembre 2008 par la faillite de Lehman Brothers, est un cataclysme que les marchés n'avaient pas prévu, et qui a failli déclencher l'effet domino pas seulement aux États unis mais dans le monde. C'est grâce au plan Paulson que l'incendie a été éteint et les économies des épargnants sauvés. Plus loin le 16 Mars 2013 est le jour où les comptes bancaires d'un pays de la zone Euro ont été ponctionnés. En effet, le système bancaire de Chypre était hypertrophié, car il avait attiré de nombreux Oligarques Russe par une faible fiscalité et l'absence de contrôle sur l'origine des fonds. Cependant, la restructuration de la dette Grecque ou était placé une grande partie de ses fonds dans les bons de Trésor de ce pays proche culturellement, ruine le système financier de l'île. Cette faillite a entraîné une ponction des comptes avec plus de 100 000 euros ; le dessus de cette somme, est transformé en actions de la banque, des morceaux de papiers qui ne valent pas grand-chose. Il en ressort que la faillite des états entraîne la ruine des systèmes bancaires et des épargnants par des défauts de liquidité, hyperinflation, faillites bancaires, spoliation, l'une n'excluant pas l'autre.

Depuis la crise 2008, l'Afrique Centrale a également connue de nombreuse mutation dans le domaine des institutions de microfinance qui semblaient favoriser l'inclusion financière car destiné à apporter des solutions adéquates aux couches les plus défavoriser. Mais les faillites et liquidation en à peine quatre (04) ans de la GBF (Goldy Businessmen Fund) le 07/07/2008, de la COFINEST (Compagnie financière de l'estuaire) le 21/02/2011, de la FIFFA (First Investment For Financial Assistance) en août 2012 et le cas de CAPCOL (Caisse Populaire Coopérative du Littoral) le 23/10/2012. Récemment COMECI SA en 2016 ou le tribunal de grande instance du Wouri déclare le 27/04/2019 en cessation de paiement et le 09/05/2023 le liquidateur annule 70% des créances dues aux épargnants pour défaut de trésorerie. Ainsi la disposition d'un compte bancaire, d'une carte de paiement, de l'épargne et des revenue réguliers ne montre en rien que tout va bien depuis 2008 ; car la crise a soudainement apparu causant ainsi les faillites bancaires ou la ponction des comptes. Même la loi bancaire n'a été remis en cause (c'est-à-dire séparer les banques de dépôt des banques de marché) de façon à éviter que les dépôts ne soient mis en danger. Rien de tel pour empêcher les banques de grossir et d'accumuler des risques, et en cas de problème il suffira de puiser dans les comptes des déposants. Donc le recours aux établissements de paiement dans le monde n'est donc pas réservé seulement aux populations pauvres. Une mise en relief des défauts du système bancaire est une source d'inspiration pour les opérateurs de téléphonie dans le système de paiement actuel *Mobile Money* dont les transactions sont pour des motifs de paiement (pour l'achat de biens ou services), de transfert de fonds et bien d'autres via l'utilisation du téléphone mobile, sans lien direct avec un établissement financier. Qui est un service pour lequel le téléphone mobile est utilisé pour accéder à des services financiers (Espoir, 2012).

I.4 La technologique en faveur des transactions numérique

(Tcheng et al, 2008) les techniques d'informations et de communications sont au cœur du développement en Afrique en ouvrant la voie à de multiples innovations. En effet, la téléphonie mobile apparait comme un facteur d'élargissement et de pénétration des services financiers. (Innogen pulse, 2018) en tapant un simple code dans son téléphone ou en utilisant une application dédiée, l'utilisateur peut ainsi accéder à une multitude de services financiers et effectuer la transaction qu'il souhaite. La technologie offre ainsi une simplicité, sécurité et à faible coût les transactions financières, grâce à l'USSD² qui reste le mode d'acquisition privilégié des transactions. Il est d'ailleurs présenté en priorité dans les guichets des commerçants. Les opérateurs ont mis en place un parcours client via un code USSD long qui permet l'acquisition des transactions en quelque seconde. À côté de l'USSD,

² L'USSD (Unstructured Supplementary Service Data) est un protocole qui permet de déclencher un service par envoi d'un message en saisissant un code court de type *000#

d'autres modes d'authentifications ou de communication sans contact existent notamment le NFC (Near-Field Communication) qui est une technologie sans fil à courte portée et à haute fréquence permettant l'échange d'informations entre un terminal de paiement et une puce spécifique jusqu'à une distance d'environ 10 Cm dans le cas général. Le QR Code est un code-barres en deux dimensions constituées de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc permettant de générer sur le téléphone un formulaire pour paiement. Le NSDT (Near Sound Data Transfer) est une technologie de transaction mobile fondée sur l'authentification des transactions par son.

L'effectivité de l'interopérabilité monétaire intégrale dans les transactions de monnaie électronique abouti au raccordement de tous les prestataires de services de paiement au système GIMACPAY³ qui est la seule plateforme d'interopérabilité et d'interbancaire autorisée actuellement et zone CEMAC. Ce système permet à un utilisateur de Mobile Money installé dans la CEMAC d'envoyer et recevoir de l'argent à tout autre porteur. Cependant une dépendance accrue à l'égard des technologies numériques pourrait accroître la vulnérabilité aux défaillances informatiques d'échelle systémique.

I.5 Faible réglementation en faveur des transactions financières numériques

Le développement des services financiers numériques entraîne une augmentation des risques macro financiers, qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte par la réglementation. Car la montée en puissance de la technologie financière entraîne des risques opérationnels nouveaux ou accrus, dont ceux liés à la cyber sécurité et aux défaillances informatiques. Comme l'a démontré l'enquête de la banque européenne d'investissement la cyber sécurité est une préoccupation majeure pour les banques. Les incertitudes qui l'entourent sapent la confiance, condition sine qua non de l'adoption des services financiers numériques (He et al., 2017 ; FMI et Banque mondiale, 2019 ; Sahay et al., 2020). Les entreprises africaines de technologie financière reconnaissent également la nécessité d'un soutien réglementaire approprié pour atténuer les risques dans le secteur (CCAF et al., 2020).

Les modèles économiques des entreprises de technologie financière reposent sur l'offre de produits et services financiers innovants, tels que les prêts de gré à gré et les transferts d'argent mobile, qui souvent, ne relèvent pas d'un champ d'application réglementaire en vigueur. En 2021, 33 pays africains seulement disposent d'une législation complète sur les opérations électroniques, 25 sur la protection des consommateurs et 28 sur la protection des données et la vie privée, tandis que 39 pays disposent d'une réglementation visant à lutter contre la cybercriminalité (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 2021). Il sera indispensable de poursuivre le développement de la réglementation afin de soutenir l'innovation, celle-ci pouvant stimuler l'inclusion financière et la croissance tout en préservant la protection des consommateurs et en atténuant les risques systémiques.

II. Méthodologie

Pour mener à bien cette étude nous avons fait recours aux chiffres contenu dans les récents rapports de la banque des Etats d'Afrique Centrale sur les services de paiement en monnaie électronique de la CEMAC pour la période 2011 à 2020. Il faut noter que 2020 est la période où les six pays de la sous-région sont affectés par un nombre important de contamination actifs ; des décès et de guérisons du COVID-19. Pour éviter la propagation dans les différents pays et garantir une prise en charge efficace des personnes déjà contaminées, tous les gouvernements de la sous-région ont pris des mesures d'urgences portées sur la fermeture des frontières, la mise en quarantaine des voyageurs venant des pays à risque, le confinement des populations, la distanciation sociale et l'observation des mesures d'hygiène par tous. Cette période offre une opportunité de relever les effets de la pandémie sur le service de monnaie électronique en zone CEMAC. La profondeur de ces transactions s'est principalement fait ressentir le 31/12/2020 où 16 banques étaient déjà selon la BEAC autorisées à effectuer des services de paiement, d'émissions et de gestion de la monnaie électronique via une solution mobile. La concurrence imposée par les opérateurs de transfert d'argent a poussé les banques

³ Groupement Interbancaire Monétaire d'Afrique Centrale qui assure l'interopérabilité des moyens de paiement.

à signer des alliances avec d'autres institutions pour la vulgarisation de certains produits financiers mobile. Cela a conduit à une multiplication des partenariats stratégiques notamment avec les opérateurs de mobile money en vue de l'interopérabilité des comptes. Le tableau suivant présente les établissements autorisés à exercer cette activité et leurs partenaires d'émission y compris le nom du service de monnaie électronique.

Tableau 1 : Établissement d'émission de monnaie électronique et partenaires techniques

Établissements	Pays	Numéro de décisions	Dates	Dates de lancement	Partenaires Techniques	Nom du service
Ecobank	Congo	39/GR/2011	29/07/2011	01/01/2012	MTN Congo	MTN mobile money
BICEC	Cameroun	40/GR/2011	29/07/2011	21/09/2011	Orange	Orange money
BGFIBank	Gabon	42/GR/2011	29/07/2011	01/03/2012	Airtel	Airtel money
Afriland first bank	Cameroun	43/GR/2011	29/07/2011	01/01/2012	MTN	MTN mobile money
BGFIBank	Congo	58/GR/2011	03/oct/2012	01/04/2012	Airtel Congo	Airtel money
Ecobank	Tchad	21/GR/2012	05/03/2012	02/05/2012	Airtel Tchad	Airtel money
BICIG	Gabon	56/GR/2012	11/06/2012	11/07/2012	CONOR	BICIG money
Orabank	Tchad	57/GR/2012	11juil2012	01/10/2012	MILIUCOM TCGA SAR	Tigo cash
UGB	Gabon	04/GR/2014	20/01/2014	01/05/2014	Gabon TELECOM	Orange money
Ecobank	RCA	03/GR/2016	16/01/2016	07/04/2016	Orange RCA	Orange money
BGFIBank	Cameroun	98/GR/2017	28/11/2017	01/01/2018	CHAKA mobile	BGFIMoney
SGC	Cameroun	14/GR/2018	12/03/2018	01/08/2018	Yup Cameroun	YUP
BGFIBank	Guinée équatorial	89/GR/2018	12/11/2018	01/01/2019	CHAKA mobile	BGFIMoney
BPMC	Centrafrique	90/GR/2018	12/11/2018	01/01/2019	TELECEL RCA	Pata biani
BGFIBank	Congo	04/VGR/2019	16/01/2019	16/01/2019	CHAKA MOBILE	BGFIMoney

Source : BEAC

De ce tableau, on note que certaines banques de la zone CEMAC détiennent des autorisations et nouent des partenariats avec les opérateurs de la téléphonie afin de s'engranger dans la dynamique d'activité d'émission de la monnaie électronique depuis 2011. De plus, même si le nombre d'opérateur technique en activité n'a pas évolué, de nouveaux services sont à la disposition des populations. Grâce à l'interopérabilité intégrale affectée par le GIMAC, les opérations entre clients et prestataires de services de paiement différents sont possibles. Donc les entreprises de technologie financière continueront également de coopérer avec les banques traditionnelles, d'autant plus que la réglementation limite les services que l'une ou l'autre de ces deux catégories d'entreprises peut offrir. De plus, les opérateurs de services d'argent mobile recherchent de plus en plus des partenariats avec des banques, des agences publiques, des entreprises de services collectifs et des commerçants afin d'élargir leurs offres et d'assurer l'interopérabilité entre différents services. Une analyse descriptive

de nos données permettra de mieux appréhender la perception des transactions de monnaie électronique dans cette sous-région et leurs effets sur l'inclusion financière.

III. Analyse descriptive des transactions de monnaie électronique

Ici nous présentons l'évolution d'un certain nombre de variables liées aux transactions de monnaies électroniques qui justifient l'inclusion financière dans la CEMAC. Il faut rappeler que la CEMAC dispose seulement 58 banques, soit une proportion de 7%, parmi les 806 banques du continent africain y compris les banques commerciales, coopératives ou islamiques susceptibles de prêter au secteur privé selon le FMI⁴, la Banque mondiale⁵ et le Moody's Analytics Bank Focus⁶. Ce qui peut être un facteur de la sous bancarisation et du faible accès aux services financiers dans cette partie d'Afrique.

III.1 Évolution des transactions de monnaie électronique et inclusion financière

Pour observer au mieux l'évolution des transactions de monnaie électronique, sur la période 2016 à 2020. Nous avons présenté les graphiques d'évolution du nombre de distributeur, du nombre de transaction et des valeurs de transaction en zone CEMAC. Afin de mettre en relief l'effet inclusive des transactions de monnaie électronique nous présentons les graphiques suivants.

Graphique 1 : Évolution du nombre de distributeur de monnaie électronique en zone CEMAC



Source : auteurs suivant données de la BEAC

Grace à ce graphique nous notons une croissance continue du nombre de distributeurs en zone CEMAC qui est réellement considérable entre 2019 à 2020 ; car jusqu'en décembre 2019 on dénombre 158 220 distributeurs mobile money à travers la CEMAC contre 53 303 distributeurs en fin 2018 soit un taux de progression près 200%. Pendant la COVID 19 on note une croissance de plus 41% qui porte le nombre de point de distribution à 223 006 entre 2019 et 2020. Cet accroissement du nombre de point de distribution en zone CEMAC constitue incontestablement une confirmation des investissements dans les infrastructures numériques, d'une assistance technique et les formations nécessaires pour permettre la transformation numérique du secteur financier et l'impulsion de l'inclusion financière

⁴ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>

⁵ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁶ Moody's Analytics Bank Focus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/enus/ourproducts/data/international/bankfocus?gclid=EAIaIQobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAYASAAEgLw9_D_BwE.

grâce aux distributeurs de proximité. Afin de mettre en relief l'évolution du nombre de transaction en monnaie électronique le graphique 2 suivant a été mis en évidence.

Graphique 2 : Évolution du nombre de transaction de monnaie électronique en zone CEMAC



Source : Auteurs suivant données de la BEAC

À la lecture de ce graphique 2 nous notons une augmentation continue du nombre d'opérations ou transactions effectuées des points de distribution en monnaie électronique. Ceci témoigne le besoin qui était déjà existant dans la zone CEMAC et, en attente de l'offre adéquat. En effet, au 31/12/2019 le nombre de transaction en zone CEMAC s'élève à 797 033 302 contre 572 362 635 transactions en 2018 ; soit une croissance de près de 40% ; suivit d'une croissance de plus 38% entre 2019 à 2020.

La croissance des transactions en valeur de monnaies électroniques en zone CEMAC sur la période 2016 à 2020 est mis en relief par le graphique 3 suivant.

Graphique 3 : Évolution des transactions en valeur de monnaie électronique en zone CEMAC



Source : auteurs suivant données de la BEAC

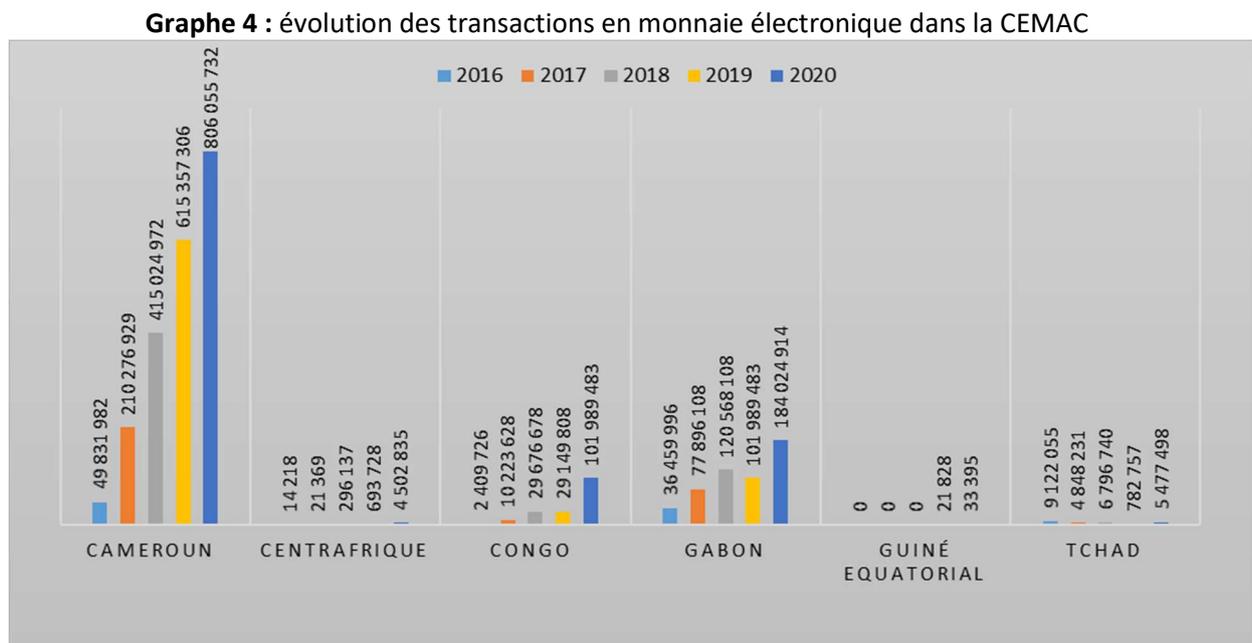
À la lecture de ce graphique on note une croissance continue des valeurs annuelles des transactions de monnaie électronique sur la période d'étude.

Les graphiques de l'évolution du nombre de point de distribution, du nombre de transactions et des valeurs sont ascendants pour atteindre leurs pics en décembre 2020. Ceci montre ainsi l'incitation des consommateurs à se tourner vers les moyens de paiement sans contact physique pour régler leurs achats quotidiens pendant la COVID-19. La pandémie de COVID-19 aura donc accéléré cette évolution. Economist Intelligence Unit (2020) relève également après une enquête auprès des cadres bancaires à l'échelle mondiale que l'amélioration de l'expérience des clients constitue la principale raison incitant les sociétés de paiement et les banques à mettre en œuvre l'intelligence artificielle. Ceci concorde

avec la constatation de la Banque Européenne d'Investissement selon laquelle l'amélioration de l'expérience des clients existants est le principal moteur de la transformation numérique. De plus, la réussite de l'argent mobile en Afrique s'explique en partie par son accessibilité accrue par rapport aux services financiers traditionnels. En 2019, on comptait 109 fois plus de points de vente actifs, des comptes d'argent mobile que de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes (FMI, 2020). Nous affirmons l'idée selon laquelle les transactions en monnaie électronique sont des facteurs d'inclusion financière pendant la COVID-19.

III.2 Évolution des transactions de monnaie électronique dans les pays de la CEMAC

Le graphique suivant fait ressortir l'évolution des transactions en monnaie électronique en zone CEMAC sur la période 2011 à 2020. Ceci afin de relever l'amélioration de l'expérience des clients existants comme le principal moteur de la transformation numérique.



Source : auteurs, suivant données de la BEAC

Au regard du graphique ci-dessus, notons que les transactions en monnaie électronique en zone CEMAC sont plus importantes au Cameroun car leur croissance est continue. Ceci témoigne que le Cameroun est un grand marché et la locomotive de la sous-région CEMAC. Suit du Gabon, où nous notons une croissance en nombre de transactions, malgré un ralentissement en 2019 avant la reprise en 2020, et le Congo où s'observe une croissance sur la période d'étude.

Il ressort que la croissance des transactions de monnaie électronique dans les pays tels que le Cameroun, le Gabon, et le Congo est due aux difficultés d'accès aux services financiers traditionnels. Ce manque semble être remédié par les services de monnaie électronique (FMI, 2020). De plus, une enquête de la Banque Européenne d'Investissement en 2021 sur le secteur financier en Afrique, relève un basculement vers le numérique dû à la pandémie. Les banques reconnaissent l'importance de la transformation numérique et envisage d'investir pour saisir les possibilités qu'elle recèle. En effet, 77 % des banques observent une amélioration de l'expérience des clients existants comme le principal moteur de la transformation numérique. Plus de la moitié des banques citent le fait d'attirer de nouveaux clients comme le deuxième facteur du passage au numérique, suivi par l'abaissement des coûts d'exploitation (troisième facteur par ordre d'importance pour 44 % des banques interrogées).

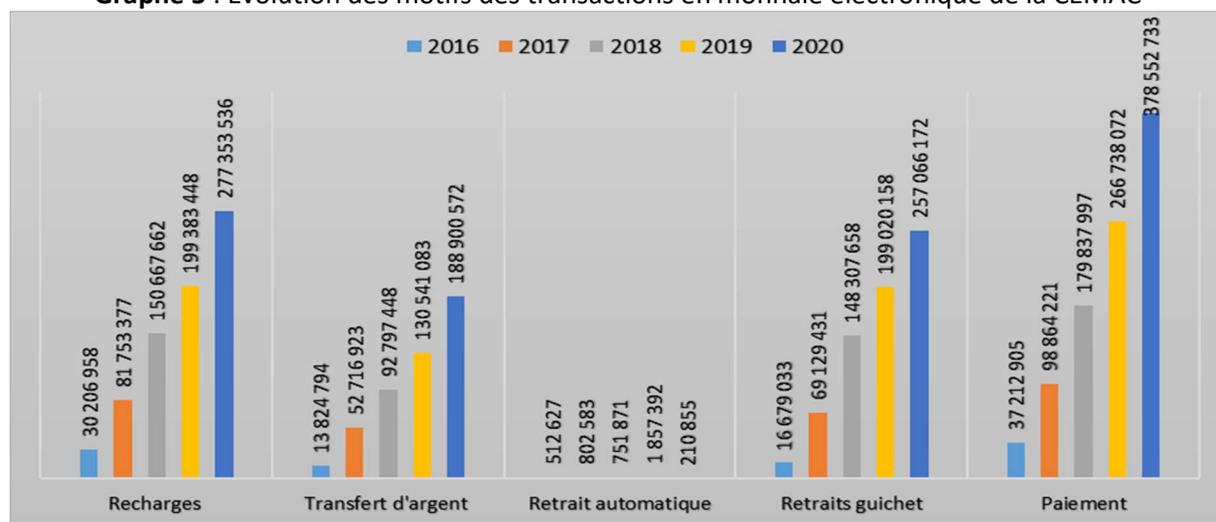
Pour les pays comme la Centrafrique, le Tchad et la Guinée équatoriale, l'évolution faible du nombre de transaction mobile pourra être expliquée par le fait qu'une grande proportion de la population a accès aux services financiers traditionnels, ce qui expliquera l'adoption limitée des transactions numériques. Or un tel argument est approprié pour l'Afrique du Sud, pays atypique et ne

saurait en aucun cas être utiles pour ces trois (03) autres pays. Donc nous retenons le faible niveau de vie des populations comme facteur du sous-développement du service de transactions en monnaie électronique. Ceci permet de confirmer les effets positifs du COVID-19 sur les activités de transaction mobile surtout avec l'instruction de la BEAC sur la réduction et la suppression des coûts sur un certain nombre d'opérations mobiles.

III.3 Évolution des motifs de transactions en monnaie électronique

Les agents recourent plus souvent aux transactions en monnaie électronique pour des raisons multiples. La pandémie de COVID-19 a accéléré son utilisation à travers le paiement des factures, la réception des aides publiques et l'envoi de l'argent aux familles. Afin de mieux cerner les motifs de ces transactions nous présentons le graphique suivant.

Graph 5 : Évolution des motifs des transactions en monnaie électronique de la CEMAC



Source : auteurs, suivant données de la BEAC

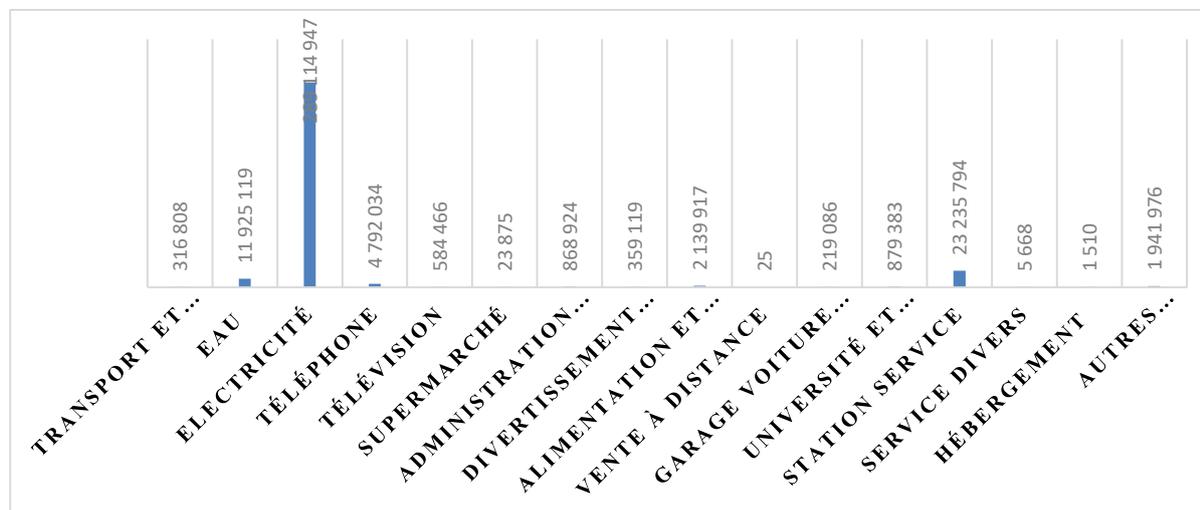
À la lecture de ce graphique nous identifions cinq (5) motifs de transaction en monnaie électronique. Les transactions pour paiement en monnaie électronique sont plus importantes et suivent les taux de croissance respectives de 166% en 2017, 81% en 2018, 48% en 2019, et 229% en 2020. Ce dernier taux très élevé pendant la COVID-19 entre 2019 et 2020 s'explique par l'appel de la BEAC aux banques et opérateurs de mobiles money à rendre gratuites les transactions pour les paiements d'eau, d'électricité où des files d'attente de paiement étaient observer devant les caisses pour motifs de règlement des factures. Ceci met en relief le rôle joué par ce mode de paiement dans la distanciation sociale et le confinement pendant la COVID-19. Suit des recharges de crédit, de retrait au guichet et de transfert d'argent qui sont restés également croissant sur la période 2016 à 2020. Cependant, il faut noter que les retraits automatiques bien que faiblement effectuer sont restés fluctuant au cours de la période d'étude. Il est noté que cette opération exige la détention d'un compte bancaire contrairement aux autres opérations. Ceci confirme le paradoxe d'une forte pénétration aux services de téléphonie mobile et la faible consommation des services bancaires via le mobile (Timba et *al.*, 2020).

Il ressort de cette analyse une inclusion financière par le mobile money grâce aux différents motifs de transactions qui sont resté en évolution continue pendant cette période d'étude et même en contexte du COVID-19. Ceci traduit que les effets du COVID-19 non pas entaché l'activité des transactions par mobile money malgré le ralentissement des activités économique⁷. Les prescriptions de la BEAC aux

⁷OCDE (2020) estime que la crise du coronavirus a provoqué un déficit de revenus de 700 milliards d'USD en 2020. Le déficit budgétaire moyen de l'Afrique subsaharienne est passé de 4,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019 à 6,9 % en 2020, alors que le ratio de dette rapportée au PIB a augmenté de 6 points de pourcentage en 2020 (Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale).

banques et opérateurs de la téléphonie ont réellement contribué au recourt aux modes de transactions digitalisés. Afin de présenter l'intérêt des motifs du paiement en monnaie électronique le graphique suivant a été mise en évidence.

Graphe 6 : importance des motifs de paiement par mobile money en zone CEMAC en 2020



Source : auteur, suivant données BEAC

Il ressort de ce graphe que le service de transaction en monnaie électronique dans la sous-région CEMAC pendant la covid-19 a été le plus utiliser pour le paiement des factures d'électricité, réduisant ainsi les files d'attente observer par le passé devant les caisses de ladite société. Suivis du paiement des factures de carburant et autres services dans les stations-services et les factures d'eau. Le nombre important des motifs de paiement mobile dans cette sous-région traduit l'ancrage dans les mœurs des populations et l'avenir des économies numériques florissantes. Les paiements électroniques devraient « exploser » en 2019, d'autant que des responsables scolaires avaient décidé que ce mode de paiement soit adopté pour des services relevant du Ministère des Enseignements secondaires (MINESEC) où près de 2 000 milliards de FCFA ont été mobilisés pour ce seul secteur de l'éducation nationale. Au cours de l'année 2021, la direction générale des impôts du ministère des finances au Cameroun a encaissé plus de 10 milliards de FCFA via le téléphone portable dû à liquidation des impôts par les contribuables. Le chiffre a été révélé le 25 février 2022 par le ministre des Finances. Le mobile tax s'est intensifié au cours de l'exercice budgétaire 2021 à la faveur de l'interdiction des paiements d'impôts en espèces.

En définitive, nous avons décrit l'évolution des transactions en monnaie électronique en mettant en relief les motifs de transactions afin de déduire les effets sur l'inclusion financière dans un contexte de COVID-19. Il ressort des chiffres contenus dans le récent rapport de la banque des Etats d'Afrique Centrale sur les services de paiement en monnaie électronique dans la CEMAC sur la période 2016 à 2020 que même si le nombre d'opérateurs en activité n'a pas évolué, de nouveaux services qui étaient déjà à la disposition des populations ont connus un accès plus important. Ainsi l'accroissement en nombre de points de distribution, du nombre de transaction et des valeurs de monnaie électronique sont restés croissants entre 2016 et 2019 afin d'atteindre leurs pics en 2020 dans la CEMAC. De plus, la croissance, les transactions en monnaie électronique dans les pays tels que le Cameroun, le Gabon, et le Congo est dus aux difficultés d'accès aux services financiers traditionnels. Cette difficulté semble être remédier par les services en monnaie électronique (FMI, 2020). La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement, de distanciation sociale ont provoqué l'accélération des transitions numériques dans le secteur bancaire en Afrique. Deloitte (2020) affirme que 98 % des PDG en Afrique estiment que la pandémie fera progresser la transformation numérique. Les motifs de ces transactions sont le paiement, la recharge, le transfert d'argent, et le retrait au guichet. L'analyse du motif de

paiement ressort que le paiement de la facture d'électricité par les transactions de monnaie électronique, a considérablement réduit les files d'attente observer par le passé devant les caisses de la société d'électricité. Suivis du paiement des factures de carburant et autres services dans les stations-services et les factures d'eaux.

Ainsi les transactions de monnaie électronique ont été un facteur d'inclusion financière dans la CEMAC grâce à l'instruction de la BEAC et du comité de la masse monétaire qui ont invité les fournisseurs du service de paiement à baisser les coûts de transactions en monnaie électronique et de paiement digitaux pendant la COVID-19. Afin d'encourager les populations à pratiquer la distanciation sociale, en leurs demandant de privilégier l'utilisation des paiements digitaux. Ce qui fait relever Economist Intelligence Unit (2020) à l'échelle mondiale que plus de 20 cadres bancaires trouvent que l'amélioration de l'expérience des clients constitue la principale raison incitant les banques à mettre en œuvre l'intelligence artificielle.

Étant donné que nous avons fait recours aux données secondaires certaines variables bien que très importantes comme la tranche d'âge des personnes effectuant les transactions de monnaie électronique n'ont pas pu être captées de même d'autres chercheurs pourront intégrer les variables de la performance économique afin de mettre en relief l'influence de ces transactions sur l'économie.

Références bibliographiques

- Amidžić G., Massara A. and Mialou A. (2014)**, « Assessing Countries' Financial Inclusion Standing-A New Composite Index », International Monetary Fund Working Paper, n° 14/36. Washington, DC.
- BEAC (2018)** rapport, sur l'état des systèmes de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC.
- BEAC (2011 ; 2016)** rapport sur l'état des systèmes de paiements par monnaie électronique dans la CEMAC.
- Benni, N. (2021)**. « Digital finance and inclusion in the time of COVID-19. » Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Benyacoub, B. (2021)**. Étude empirique sur les freins à l'inclusion financière des femmes au Maroc. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2(4), 323-336. <https://doi.org/10.5281/zenodo.5138384>.
- Cambridge Centre for Alternative Finance, Banque mondiale et Forum économique mondial (2020)**. « The Global Covid-19 FinTech Market Rapid Assessment Report. » Université de Cambridge.
- Commission de l'Union africaine et OCDE (2021)**. « Dynamiques du développement en Afrique 2021 – Transformation digitale et qualité de l'emploi », Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2021_cd08eac8-fr.
- Cull, R, Ehrbeck, T et Holle, N (2014)** ; Inclusion financière et développement : de nouvelles évaluations d'impacts. OCGA.
- Deloitte (2020)**. « Africa CEO Survey 2020. Pathways towards the emergence of an African business model. »
- (Dieng B. 2020)** ; Enjeux et perspective du mobile Banking. Cas de la région de Ziguinchor ; mémoire de master.
- Demirgüç -Kunt A. et Klapper L. (2012b)**, « Financial Inclusion in Africa : an Overview », World Bank, Policy Research Paper, n° 6088.
- Disse, S. et Sommer, C. (2020)**. « Digitalisation and its impact on SME finance in Sub-Saharan Africa: Reviewing the hype and actual developments. » Discussion Paper n° 4/2020, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, Bonn, ISBN 978-3-96021-115-0. Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.23661/dp4.2020>.
- Economist Intelligence Unit (2020)**. « Forging new frontiers: advanced technologies will revolutionise banking. »
- Fonds monétaire international et Banque mondiale (2019)**. « Fintech: The Experience So Far. » Policy Paper n° 19/024.
- Fonds monétaire international (2020)**. « Financial Access Survey. » Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C>.
- GSMA (2020)**. « The Mobile Economy. Sub-Saharan Africa. »
- GSMA (2021)**. « State of the Industry Report on Mobile Money. »
- Gloukoviezoff, G. (2008)**, « De l'exclusion à l'inclusion bancaire des particuliers en France, entre nécessité sociale et contrainte de rentabilité », Thèse de doctorat en Sciences Économiques et Gestion : Université Lyon 2.
- Hel, D., Leckow, R. B., Haksar, V., Mancini-Griffoli, T., Jenkinson, N., Kashima, M., Khiaonarong, T., Rochon, C. et Tourpe, H. (2017)**. « Fintech and Financial Services : Initial Considérations. » Staff Discussion Note n° 17/05, Fonds monétaire international.
- Matthieu Aucante (2020)** ; La bancarisation de l'Afrique par les téléphones mobiles : de nouveaux acteurs sur la scène financière mondiale ? Cahier Thucydide n° 25.
- Sahay, R., von Allmen, U. E., Lahrèche-Révil, A., Khera, P., Ogawa, S., Bazarbash, M. et Beaton, K. (2020)**, « The Promise of Fintech: Financial Inclusion in the Post COVID-19 Era. » Departmental Paper n° 20/09, Fonds monétaire international.
- Suri, T. et Jack, W. (2016)**. « The long-run poverty and gender impacts of mobile money. » Sciencemag.org, vol. 354 (6317). Disponible à l'adresse :

https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/new_jack_and_suri_paper_1.pdf.

Sy, A. N. R., Maino, R., Massara, A., Perez-Saiz, H. et Sharma, P. (2019). « FinTech in SubSaharan African Countries. A Game Changer ? » Departmental Paper n° 19/04, Fonds monétaire international.

Timba, T. G. ; Djekna, V. & Sime M.S. (2020) Analyse de l'Adoption du Mobile Banking dans une Économie en Développement : Une Application au Cameroun ; Global Journal of Management and Business Research : Volume 20 Issue 3 Version 1.0.

World Bank Group, (2014). Inclusion financière, croissance et réduction de la pauvreté.

World Bank Global Findex Database 2014. L'inclusion financière en Afrique BSI Economics.